

Introduction

Depuis le siècle dernier -et particulièrement ces 50 dernières années- on note une évolution certaine dans le modèle familial. En effet, qui ne s'est jamais fait la réflexion qu'il y avait de plus en plus de divorces dans son entourage, ou alors que l'on connaît de plus en plus de familles recomposées...

La famille que l'on connaît aujourd'hui est passée sous toutes les formes possibles (nucléaire, monoparentales, familles recomposées...) et ne cesse d'évoluer

Evolution de la famille



1) Qu'est-ce que la famille ?

Pour pouvoir étudier l'évolution de la famille au cours du siècle dernier, il faut d'abord définir ce qu'est une famille, et quelles sont les formes qu'elle peut prendre.

La famille constitue une unité élémentaire fondamentale de la vie en société dans le sens où elle permet une large part de la reproduction sociale. Il s'agit souvent du premier groupe dans lequel les individus se socialisent et apprennent à vivre en société: la socialisation primaire.

On peut définir la famille de différentes façons et par différents points de vue. Une famille est, par exemple, une communauté de personnes réunies par des liens de parenté. Elle est dotée d'une

personnalité juridique, d'un nom, d'un domicile et d'un patrimoine commun, et crée entre ses membres une obligation de solidarité morale et matérielle, censée les protéger et favoriser leur développement social, physique et affectif.

La famille peut prendre plusieurs formes. Il peut y avoir des familles nucléaires, qui sont une forme de structure familiale correspondant à un ménage regroupant deux parents mariés ou non ainsi que leurs enfants, à l'opposé de la famille élargie qui peut compter plusieurs générations ; Des familles monoparentales, qui sont des familles composées d'un des deux parents vivant avec ses enfants, et les familles recomposées, ménage regroupant deux famille dont les parents sont soit divorcés soit séparés, et s'étant remariés ou non et vivant dans un même foyer.

II) Quelques définitions:

Le mariage: aujourd'hui, le mariage peut prendre essentiellement deux formes : le mariage civil (qui se fait à la mairie), et le mariage religieux (qui se fait à l'église) qui nécessite souvent au préalable un mariage civil. Le mariage est une cérémonie visant à unir un homme et une femme par des liens juridiques et/ou religieux.

Le Pacs: le PACS (Pacte Civil de Solidarité) a été voté en 1999. Le PACS est un contrat signé entre deux personnes majeures de sexe commun ou non désirant organiser une vie commune.

Le matriarcat: système social dans lequel le rôle de la femme est plus important que celui de l'homme.

Le patriarcat: organisation familiale ou sociale basée sur l'autorité du père.

La filiation: cela désigne le rapport de famille qui lie un individu à une ou plusieurs personnes dont il est issu.

III) Evolution globale de la famille.

Nous avons essayé de simplifier l'évolution globale de la famille sous différentes périodes en précisant pour chacune d'entre elles la structure et la composition de la famille :

Avant les années 1950 : la famille était composée des deux parents, et des enfants souvent nombreux (puisque la contraception était presque inexistante, que l'avortement était illégale jusqu'à la « loi Veil », en 1975). Les couples se mariaient tôt et ne divorçaient que très rarement. La femme ne travaillait pas, elle restait à la maison, et c'était le mari qui détenait l'autorité (on parle alors d'autorité paternelle), qui rapportait à la famille de quoi se nourrir en travaillant soit à l'usine, soit dans la ferme familiale. Au XIXème siècle, les enfants étaient peu instruits puisqu'ils n'allaient pas à l'école mais travaillaient, souvent au même titre que leur père.

Entre les années 1950 et 1980 : le model familial évolue ; La famille n'est plus nécessairement composée des deux parents et des enfants, mais les divorces commencent à être de plus en plus courants et les familles monoparentales aussi. La femme prend de plus en plus d'importance, d'autonomie au sein du foyer, elle travaille depuis la seconde guerre mondiale, et revendique son égalité face aux hommes. L'autorité paternelle est remise en cause. Les enfants commencent à prendre de plus en plus d'importance dans la famille. Les loi sont remises en cause et évoluent au même titre que la famille.

Depuis les années 1980 : la famille ne cesse d'évoluer ; les divorces et remariages sont aussi courants que les mariages traditionnels. Trois types de model familiaux sont présents : la famille dite traditionnelle, la famille monoparentale, et la famille recomposée. La femme possède au même titre que l'homme l'autorité sur ses enfants. Les loi continuent a évoluer en même temps que les mœurs : créations, par exemple, du PACS en 1999.

Les familles d'aujourd'hui: la famille des années 2000 se forme plus tard — l'âge moyen des mères au premier enfant frôle désormais les 30 ans —, elle compte de plus en plus souvent un ou deux enfant (s), mais le désir d'enfant demeure encore très fort. En France, plus de 80 % des femmes âgées de 25 à 49 ans travaillent. Le mariage des couples se fait de plus en plus rare et ce en opposition aux divorces. De plus, on assiste à une multiplication des PACS et des unions libres. De nombreux enfants naissent hors mariage. Bien que cette évolution semble stagner depuis

ces 5 dernières années, la famille est sans cesse en évolution, de même que les mœurs et les nombreuses lois qui encadrent la famille.

IV) En quelques chiffres...

En à peine une seule génération la vision de la famille a considérablement évolué: nous sommes passés d'une famille souvent nombreuse, composée de plusieurs générations vivants sous un même toit à une famille séparée, monoparentale ou encore recomposée. C'est donc toute une idée du foyer familial classique qui a volé en éclat.

Les Français et la famille (sondages):

- 55 % des Français considèrent la " vie familiale " (après la santé) comme la chose la plus importante dans la vie .
- 66 % disent leur préférence pour le mariage dans la perspective d'une vie de famille.
- 47 % placent la fidélité en tête des critères prioritaires pour réussir sa vie de famille.
- 76 % estiment que les " familles recomposées " sont des familles au même titre que les autres.

En trois décennies, la famille traditionnelle, fondée sur le mariage, n'est plus le seul et unique modèle familial des temps modernes, bien que les Français restent attachés à certaines valeurs tels que la fidélité par exemple.

En France, dans les années 50, on comptait 430 000 unions par an pour une population de 40 millions d'habitants. Un demi-siècle plus tard, les mariages se sont réduits à 280.000 par an, pour une population de 60 millions d'habitants. Un quart de ces unions sont des remariages. Plus d'un couple sur trois se sépare, un sur deux dans les grandes villes. 120.000 divorces ont lieu chaque année. Parallèlement, on dénombre près de 2,5 millions de couples non-mariés (contre 310.000 en 1962), plus d'un million de familles monoparentales et 660.000 familles recomposées.

Nous nous sommes donc penchées sur l'évolution de la famille depuis les années 1950, tant au niveau de sa composition qu'au niveau de ses relations et liens au seins de cette même famille.

Evolution du couple dans la famille



1) le couple et le mariage

Traditionnellement point de départ de la fondation d'une famille et réputé durer jusqu'à la mort de l'un des conjoints, le mariage est aujourd'hui de moins en moins fréquent. Il n'est plus aussi réputé qu'au début du siècle dernier, alors que le divorce, lui, ne cesse d'augmenter. Symbole de cette évolution, le PACS est entré en vigueur en 2000.

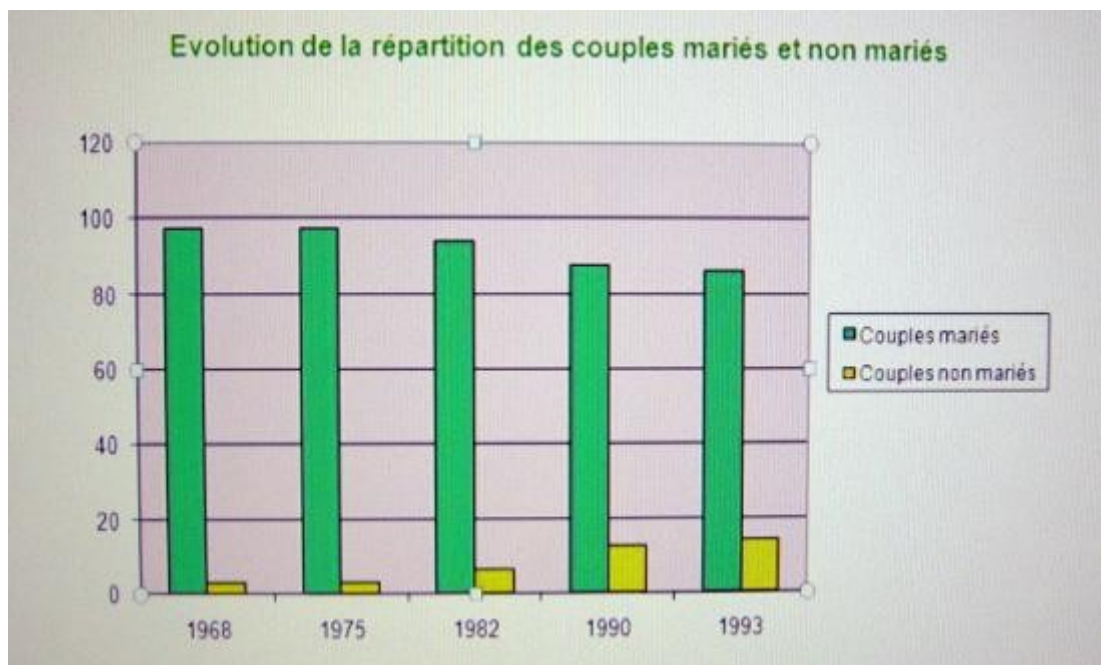
Au fil des décennies, le mariage n'a cessé de décliner : alors qu'en 1970 les mairies célébraient près de 400 000 mariages, ils en ont recensé à peine 280 000 en 2005, ce qui représente une baisse de 30%. Lorsqu'ils se marient, les couples se décident d'ailleurs de plus en plus tard. L'âge moyen lors de la célébration a augmenté de près de six ans depuis 1970 : il est désormais de 28,8 ans pour les femmes et de 30,9 an pour les hommes. Parallèlement, le Pacte Civil de Solidarité (PACS) s'est peu à peu imposé comme une forme de conjugalité à part entière : avec, à son entrée en vigueur, 16.000 contrats conclus pour 305.000 mariages (1 pour 19) contre 141.000 contrats et 273.500 mariages en 2008 (1 pour 2).

Parmi les premières unions débutées vers 1990, qu'elles aient ou non pris la forme du mariage, 15 % ont été rompues dans les cinq ans, près de 30 % dans les dix ans. En 2005, 48,3 % des enfants sont nés au sein d'un couple qui a choisi l'union libre, contre seulement 7 % en 1970. La France, où près de la moitié des enfants naissent hors mariage, est l'un des pays européens où le déclin du modèle traditionnel est le plus fort : en Allemagne, au Portugal, en Belgique, en Espagne, plus de 75 % des

enfants naissent encore au sein d'un couple marié. En Italie ou en Grèce, c'est le cas de plus de 90 % des enfants.

Aujourd'hui les chiffres sont spectaculaires et en disent long sur l'évolution du couple. Les familles monoparentales représentent aujourd'hui près de 20 % des ménages avec enfant de moins de 25 ans, selon une étude du Centre d'études de l'emploi (CEE). Soit environ 1 famille sur 5. En un peu moins de 40 ans, le nombre de familles monoparentales a plus que doublé. Lors du recensement de 1999, elles étaient 1,5 million (16,7 % des ménages avec enfant) contre 680 000 en 1962. Le début des années 1980 a marqué une accélération du phénomène, avec une proportion de 10,2 % des ménages avec enfant de moins de 25 ans en 1982.

On compte aujourd'hui 2,4 millions de ces enfants, élevés par 1 seul parent. Ils sont de plus en plus nombreux, même si ces cellules ne comptent en règle générale que 1 seul enfant, souvent âgé de plus de 3 ans.



« Le couple moderne » né dans les années 1970, est fondé sur l'amour et la passion, en 1975. Le bonheur personnel de l'individu et l'individualisme est propre à la société contemporaine et change ainsi l'image du couple. Les décisions sont prises à deux et

l'égalité homme-femme y est plus présente puisque la femme travaille de plus en plus.

II) La place du père dans la famille.

Au cours du siècle dernier, et particulièrement depuis les années 1950, l'autorité paternelle a été fortement contestée et, aujourd'hui, on ne parle plus du père comme de chef de famille, mais comme un des membres de cette famille.

Dans les années 1950, et même avant, le père était LE représentant de l'autorité dans la famille : il décidait de tout, était le seul à aller travailler, et personne ne contestait son autorité, tant au niveau des lois qu'au niveau des mœurs, très attaché à son modèle familial.

Mais au fur et à mesure des années, les mentalités ont changées, et les lois aussi : en effet, les femmes prennent de plus en plus d'indépendance, se détachent de leurs maris, travaillent, et contestent ; Face à ces changements, et forcé de constater que les lois actuelles sur les mariages ne sont plus au goût du jour, l'état français créa de nouvelles lois et s'adapta à cette nouvelle façon de concevoir la famille :

Le 4 juin 1970 : L'autorité paternelle est remplacée par l'autorité parentale ; Mais même si cette loi semble faire un grand pas en avant, elle ne concerne que les couples mariés, puisque pour les couples divorcés, c'est le père qui détient l'autorité, et c'est à lui de prendre les décisions concernant les enfants. Cette loi sera donc inadaptée, surtout au cours des années 1980, lorsque les divorces sont de plus en plus nombreux.

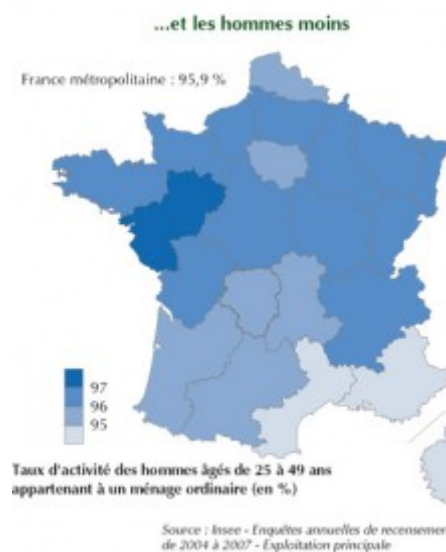
22 juillet 1987 : Loi qui doit remédier à celle du 4 juin 1970 : même en cas de divorce, l'autorité parentale est partagée entre le père et la mère, et les parents (vivant ensemble ou non) peuvent s'ils le

souhaitent, exercer l'autorité tous les deux : disparition de l'autorité paternelle.

8 janvier 1993 : L'autorité parentale partagée est obligatoire : l'enfant doit pouvoir être élevé et par son père et par sa mère : c'est un juge qui décide de placer l'enfant chez l'un ou chez l'autre, mais seulement s'il y a non entente entre les 2 parents.

Depuis le 1er janvier 2005, le pouvoir paternel est encore remis en cause avec cette nouvelle loi : En effet, à partir de cette date, les parents pourront transmettre à leurs enfants le nom du père, celui de la mère ou les deux accolés. Cette modification, réclamée dès 1978 par le Conseil de l'Europe, bouleverse le modèle existant où les enfants gardaient seulement le nom de leur père, et s'adapte aux nouvelles réalités de la famille dans laquelle on ne parle plus d'autorité paternelle mais d'autorité parentale, et où la femme prend de plus en plus d'importance. Mais en réalité, le changement n'a pas été si radical que ça puisque depuis 1985, les parents pouvaient aussi ajouter le nom de la mère au nom du père pour leur enfant.

Aujourd'hui, l'autorité parentales est toujours la même, mais il y a apparition de tiers (belle mère, beau père) qui peuvent aussi avoirs certains droit sur les enfants (signer une autorisation de sortie par exemple).



III) La place de la femme dans le couple et la famille

On constate depuis les années 1950, que la place de la femme, au sein du couple et de la famille a beaucoup évoluée. L'évolution de ces normes sociales a permis de nouvelles lois juridiques en faveur des femmes :

En 1907, la femme est autorisée à disposer de son salaire.

En 1946, elle obtiens le droit de vote.

En 1965, elle a le droit de travailler sans l'accord de son mari.

En 1975, elle a le droit de résider ailleurs qu'au domicile conjugal.

En 1985, la notion de chef de famille a totalement disparue.

Grâce à l'évolution des lois françaises concernant les femmes, celles-ci ont plus d'indépendance au sein de la famille tant dans

l'éducation de leurs enfants qu'au niveau économique. Depuis trente ans, plus diplômées que leurs aînées, elles ont rejoint massivement le monde du travail, en particulier dans les emplois tertiaires (qui se sont développés, alors que l'emploi industriel et agricole diminuait) et notons par exemple que certains métiers sont aujourd'hui plus associés à des femmes qu'à des hommes (infirmière, institutrice, secrétaire etc...). Le couple dit "moderne" est donc différent de celui d'il y a 50 ans.

Le développement du travail féminin et les mouvements féministes des années 60-70 ont rendu les rapports plus égalitaires dans le couple, où les décisions sont désormais prises en commun dans de nombreux domaines. Pourtant, des inégalités dans la sphère professionnelle subsistent encore. Cependant les hommes et les femmes exercent aujourd'hui (ou sont en mesure d'exercer) des fonctions et des métiers moins différents que par le passé. En effet la quasi-totalité des métiers sont mixtes.

On constate un réel changement dans le taux d'activité des femmes en âge de travailler. Il est passé de 40 à 65 % depuis les années 70. Entre 40 et 44 ans, le taux d'activité des femmes atteint 80 %. Cependant leur taux de chômage a augmenté (il est passé de 3% à 12%) et la précarité de l'emploi est de plus en plus forte (la part des emplois occupés à temps partiel pour les femmes est passé de 13% à 30%). Notons aussi que les femmes subissent une discrimination à l'embauche : en effet, elles sont souvent moins bien payées que les hommes (les hommes gagnent environ 20 de plus que les femmes), les hommes sont engagés en priorité par rapport aux femmes (les femmes ayant droit à des congés maternité et des jours de congé supplémentaires pour leurs enfants malades, elles sont moins « productives » que les hommes) et dans les mentalités, les femmes restent moins compétentes que les hommes...

Les femmes sont donc de plus en plus présentes sur le marché du travail, et (grâce à leurs prises d'indépendance) occupent des postes de plus en plus prisés. Mais malgré ces améliorations, les femmes sont toujours mises à l'écart dans certains domaines, et la discrimination à l'embauche est toujours aussi présente.

Les adolescents des quartiers sensibles ayant une mère qui travaille auraient de meilleurs résultats scolaires et seraient moins tentés par la délinquance. C'est le résultat d'une étude dirigée par Hugues Lagrange, de l'Observatoire sociologique du changement.

Pour comprendre pourquoi les adolescents des zones urbaines sensibles adoptent plus facilement des conduites déviantes (délinquance, fugues, décrochage scolaire...), ces chercheurs ont mené une étude sur des collégiens de trois zones différentes : le Val de Seine, victime de la crise de l'industrie automobile et comportant une forte population immigrée, le très cosmopolite 18^e arrondissement de Paris et Saint-Herblain, ville de la périphérie nantaise possédant un important taux de familles monoparentales.

Les feux des projecteurs se sont déjà beaucoup braqués sur les effets négatifs du divorce ou de la monoparentalité. Les auteurs de cette étude explorent, eux, une nouvelle piste : les effets positifs du travail des femmes sur la scolarité et la socialisation des enfants. Les collégiens, surtout ceux dont les familles sont originaires d'Afrique sahélo-saharienne, sont fiers de dire que leur mère travaille. Ils n'ont aucune réticence à expliquer qu'elle est femme de ménage à l'hôtel Campanile ou qu'elle nettoie des bureaux. Les chercheurs ont alors comparé les progrès scolaires des collégiens avec différents facteurs : l'origine de la famille, les résultats des copains, le contexte familial, l'activité de la mère...

La conclusion est claire : dans la région de Mantes-la-Jolie, si la maman est active, les résultats scolaires sont meilleurs. L'activité des mères influence même davantage sur les résultats scolaires que les séparations ou les différences d'âge des parents. Autre découverte : il y aurait un lien « significatif » dans les quartiers sensibles d'Ile-de-France entre l'accroissement du nombre de bacheliers et la hausse du taux d'activité des femmes.

Le travail des mères de famille a également changé la vie au sein du couple et leurs nombre d'enfants. La généralisation du couple bi actif est un élément fondamental de l'évolution de la famille. Elle est liée à l'aspiration des femmes à être autonomes, mais aussi au fait d'avoir deux salaires.

En 1968, 60 % des femmes en couple de 20 à 59 ans étaient au foyer ; en 1990, elles n'étaient plus que 30 %. Avec un enfant, 87 % des mères travaillent, avec deux enfants ; 79 %. Et à l'arrivée du troisième, 44 % restent actives.

On constate que le nombre d'enfants et le taux d'activité des femmes et fortement lié. Ils ont des déterminants communs et s'influencent mutuellement. Il est donc difficile de dire a priori si le choix de travailler ou non est une cause ou une conséquence du fait d'avoir un certain nombre d'enfants.

Une étude publiée en 2001, par l'INSEE, prévoit d'ici 2030, une baisse du nombre d'enfants par femme. L'âge de la maternité va continuer son long recul pendant dix ans encore, du fait notamment de la durée des études, qui continue à s'allonger. Ainsi, en 2000, la moitié des femmes donnant naissance à un premier enfant avaient moins de 26 ans. En 2010, cet âge devrait passer à 27 ans.

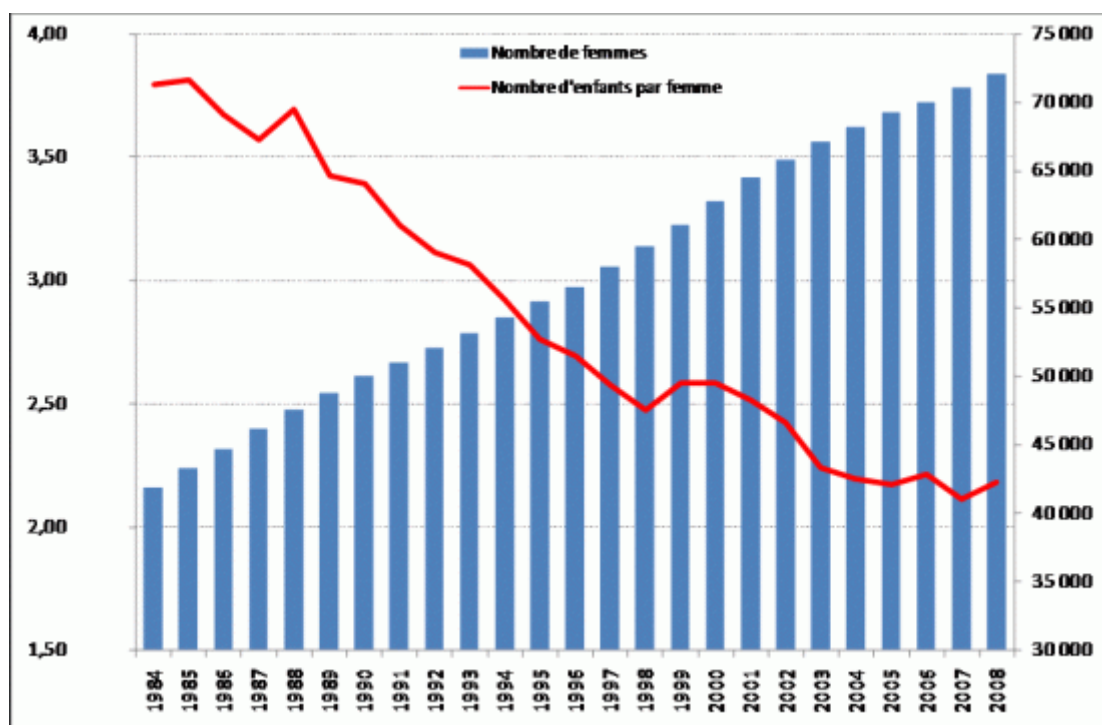
Deux autres évolutions auront un impact plus fort qui se traduiront par une descendance finale inférieure à 2 enfants. Tout d'abord la hausse du nombre de femmes sans enfants à 45 ans, qui devrait s'élever à 17 % pour les femmes nées entre 1970 et 1985 (contre 11 % pour celles nées en 1940 et 14 % pour la génération 1960). Mais, surtout, l'accroissement du nombre des ruptures aurait une incidence particulièrement sensible. Selon les modes de vie des années 90, ce sont 40 % des couples qui se séparent, près des deux tiers d'entre eux rompant avant dix années de vie commune. Or les femmes qui vivent une rupture ont moins d'enfants que celles qui ne connaissent pas de rupture (1,7 enfant, contre 2,2). L'âge de la maternité va continuer son long recul pendant dix ans encore, du fait notamment de la durée des études, qui continue à s'allonger. Ainsi, en 2000, la moitié des femmes donnant naissance à un premier enfant avaient moins de 26 ans. En 2010, cet âge devrait passer à 27 ans.

On remarque également que le travail des femmes et leur plus grande liberté au sein du couple est un facteur du divorce. On assiste à l'apparition des familles monoparentales.

Le nombre de femmes élevant seules leurs enfants, est proche de 2 millions, sur un total de 16 millions de familles françaises. Selon un récent rapport, 1 femme sur 3 ou 4 se trouverait désormais, au moins une fois dans sa vie, dans la situation d'élever seul son ou ses enfants de moins de

25 ans et cela, pendant une durée moyenne de 5 ans. Le phénomène, apparu d'abord dans les grandes agglomérations à cause des divorces et du chômage, touche maintenant aussi - en augmentation de 27 % en 10 ans - les petites villes et les zones rurales. Plus grave encore : il s'accompagne d'une pauvreté croissante. Selon l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, plus de la moitié des familles pauvres sont des familles monoparentales.

On peut en conclure que depuis la fin de la seconde guerre mondiale et surtout depuis les années 70 que le mode de vie des femmes, leur statut dans le monde du travail, la place au sein de la famille et leur nombre d'enfant résultant de ses changements a beaucoup évolués.



**Monoparentales, recomposées...
Aujourd'hui les model familiaux sont
nombreux...**



De nos jours, il n'y a plus un seul modèle familiale, mais plusieurs. Au-delà de la famille dite traditionnelle ou nucléaire (qui était le modèle de référence d'autrefois), existent, par exemple, la famille décomposée, la famille recomposée, la famille monoparentale, les couples unis par le PACS, l'union libre (ou cohabitation), la famille polygame, la famille homosexuelle, la famille d'adoption, la famille d'accueil... Les appellations apparaissent à mesure que de nouvelles structures familiales surgissent. Voici quelques modèles familiaux que nous avons étudiés :

I) Les familles nucléaires.

Les familles nucléaires sont les familles dites traditionnelles ; elles sont composées des parents -mariés- élevant leurs enfants sous le même toit. C'est une famille qui n'est ni monoparentale, ni recomposée. La famille nucléaire a longtemps été LE modèle familial traditionnel et il est encore le plus répandu en France et en Europe.

II) Les familles monoparentales.

En France, une famille sur cinq est une famille monoparentale. Les chiffres sont spectaculaires et en disent long sur l'évolution du couple. Les familles monoparentales représentent aujourd'hui près de 20 % des ménages avec enfant de moins de 25 ans, selon une étude du Centre d'études de l'emploi (CEE). Soit environ 1 famille sur 5. En un peu moins

de 40 ans, le nombre de familles monoparentales a plus que doublé. Lors du recensement de 1999, elles étaient 1,5 million (16,7 % des ménages avec enfant) contre 680 000 en 1962. Le début des années 1980 a marqué une accélération du phénomène, avec une proportion de 10,2 % des ménages avec enfant de moins de 25 ans en 1982.

On compte aujourd'hui 2,4 millions de ces enfants, élevés par 1 seul parent. Ils sont de plus en plus nombreux, même si ces cellules ne comptent en règle générale que 1 seul enfant, souvent âgé de plus de 3 ans.

En effet, la séparation des parents est désormais à l'origine des 3/4 des familles monoparentales. Un changement radical par rapport à 1962, où les veufs et veuves représentaient 55 % de ces familles. Un pourcentage qui s'est réduit à 7,5 % en 2004. Avec moins de veufs et plus de divorcés, le visage de la famille monoparentale a changé. Seules 14 % des familles monoparentales ont aujourd'hui un père à leur tête. Le nombre de pères qui élèvent seul leur enfant reste limité en France. Veufs ou séparés, ces derniers sont prompts à se remettre en couple.

La majorité des familles monoparentales ont donc pour chef des mères, qui se voient confier les enfants dans 85 % des cas de divorce. Et quand la « monoparentalité » survient dès la naissance, ce sont les mères qui s'occupent de l'enfant. Ce sont en majorité des femmes âgées de plus de 35 ans. Des mères célibataires pour beaucoup, à la tête de 40 % des familles monoparentales en 2004, contre 9 % en 1968. Moins souvent des mères adolescentes, étant donné la baisse des maternités précoces en France. Le nombre de mères mineures est en effet passé de plus de 10.000 en 1980 à environ 4.000 à la fin des années 1990.

III) Les familles recomposées :

Une famille recomposée est une famille composée d'une famille monoparentale divorcée et remariée avec une autre famille monoparentale : ainsi ces familles sont composées de parents, beaux parents, frères, sœurs, demi frères, demi sœurs et on en passe.

En 2006 en France, près de 1,2 million de jeunes de moins de 18 ans, soit près de 9% de cette tranche d'âge, vivaient dans quelque 600.000 familles recomposées.

Selon l'Institut national de la statistique, sur les 3,3 millions d'enfants ne vivant plus avec leurs deux parents, dans la plupart des cas à la suite d'une séparation des parents, la plupart vivent avec un seul parent qui n'a pas de nouveau conjoint : 2,2 millions d'enfants vivent ainsi au sein d'une famille monoparentale, dont 1,9 million vivent avec leur mère et 300.000 avec leur père. Mais quand le parent se remet en couple, l'enfant peut habiter avec le nouveau compagnon, qui devient alors son beau-parent. En 2006, 780.000 enfants vivaient ainsi avec un parent et un beau-parent. Au total, 1,16 million d'enfants (en ajoutant les 380.000 enfants issus des couples recomposés) vivaient au sein d'une famille recomposée, soit 8,8% des mineurs.

En 2006, année de l'étude, la France comptait 580.000 familles recomposées, soit 7,7% des familles avec au moins un enfant mineur.

Les Français divorcent de plus en plus, et après de moins en moins d'années de mariage. Mais, « les familles recomposées n'augmentent pas de manière aussi forte et régulière que les ruptures d'unions et les familles monoparentales » dans l'Hexagone, constate l'INSEE dans une étude publiée récemment.

IV) Les familles homoparentales :

Plusieurs d'entre nous connaissons différents types de familles. Les plus connus sont probablement la famille nucléaire, recomposée ou monoparentale, mais depuis quelque temps, nous entendons parler de la famille homoparentale.

L'homoparentalité désigne le lien de droit ou de fait qui lie un ou des enfants à un couple homosexuel. On parle de famille homoparentale lorsqu'un enfant vit avec deux parents de même sexe. Généralement, il est né d'une relation hétérosexuelle antérieure de l'un des conjoints. Mais il peut aussi avoir été conçu par insémination artificielle ou adopté (bien qu'en France, l'adoption est interdite aux couples homosexuels mais elle est en revanche autorisée pour les célibataires (aujourd'hui seuls 13 pays sur 226 accordent le droit d'adopter aux couples homosexuels).

Aujourd'hui, on estime que 30 000 à 50 000 enfants sont élevés dans une famille homoparentale.

L'homoparentalité partage avec la parentalité hétérosexuelle les notions de couple et de procréation. Comme dans la famille recomposée,

elle connaît la coexistence des parents biologiques et des parents sociaux, qui n'ont pas conçu l'enfant mais tiennent le rôle de parents.

L'homoparentalité soulève de nombreuses questions, notamment dues au regard que porte la société : la transparence sur les origines biologiques de l'enfant, la coexistence de parents biologiques et de parents sociaux et la place de ces derniers. La plupart de ces questions sont celles qui traversent également d'autres formes familiales telles que la famille adoptive, famille monoparentales, famille recomposées.

En France, les couples homosexuels n'ont pas le droit au mariage. Mais depuis 1999 et la création du PACS, un couple de personne (même de même sexe) peut se pacser ; ce n'est pas exactement comme un mariage, mais c'est tout de même un contrat qui lie les deux personnes.

I) Avoir des enfants aujourd'hui.

Avoir un enfant est aujourd'hui un acte maîtrisé et contrôlé. De nos jours les femmes possèdent de nombreux moyens de prévoir, éviter et surveiller leurs grossesses. Ces évolutions sont les résultats de la science qui a beaucoup évolué et des lois qui ont encadrées ces avancées. Toutes ces évolutions sont à l'origine de nombreux changements dans les mœurs et dans les familles: les femmes sont de plus en plus indépendantes et désirent avoir moins d'enfants et plus tard.

La contraception s'est généralisée au milieu du XIXème siècle et surtout au XXème siècle ce qui a rendu les enfants plus « rares », donc plus chers, et maintenant sont plus individualisés. Les méthodes de contraception sont nombreuses et efficaces :

-la pilule (mis au point en 1955 aux Etats-Unis)

-le stérilet

-le préservatif masculin et féminin

-la pilule du lendemain (qui est une contraception d'urgence)

-l'IVG

Ces méthodes ont bien sûr suivis des lois visant à la libération de la femme et à contrôler les naissances en France :

-décembre 1967, loi NEUWIRTH, autorise la contraception et supprime des dispositions législatives antérieures (1920) qui l'interdisaient.

- janvier 1975, dite loi VEIL (loi qui a autorisé l'IVG (interruption volontaire de grossesse) en France et fixé les grands principes régissant sa pratique : l'IVG est décidée par la femme enceinte concernée lorsqu'elle estime que sa grossesse la place dans une situation de détresse. L'intervention est réalisée par un médecin.

-décembre 2000, la contraception d'urgence n'est plus soumise à une prescription des médicaments susceptible de présenter un danger pour la santé.

Les méthodes pour maîtriser la fécondation des femmes sont également nombreuses:

-la fécondation in vitro

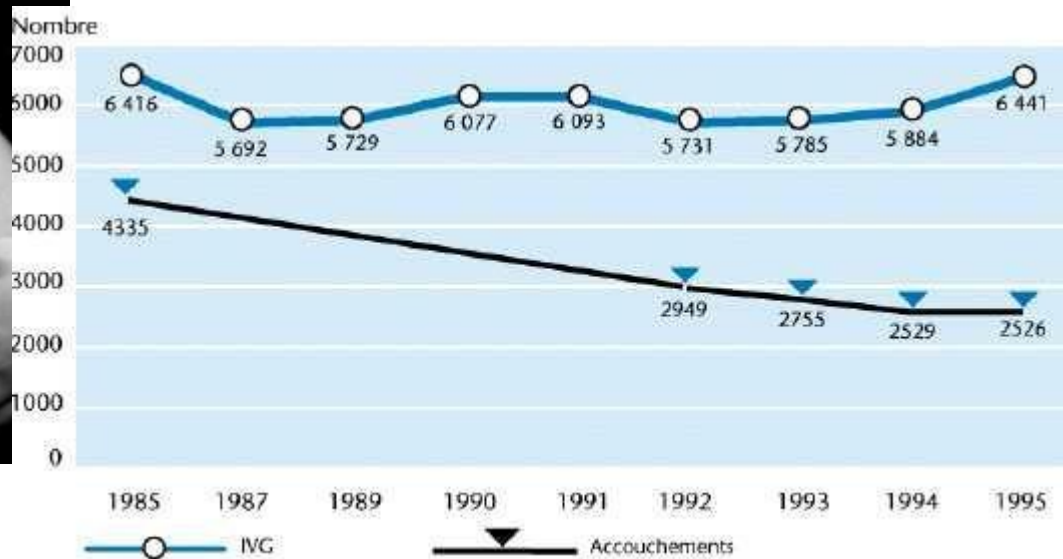
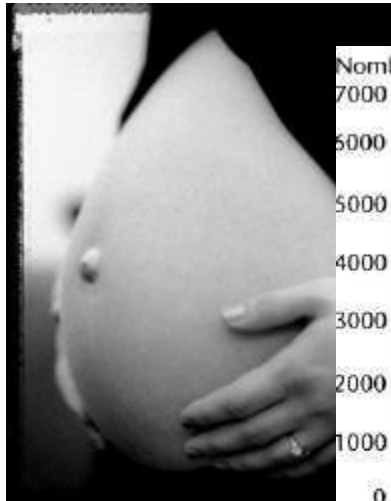
-Fivete

-adoption...

L'adoption est également un moyen d'avoir un enfant. Il existe plusieurs formes d'adoption. Dans le cas d'une adoption plénière, l'enfant adopté perd tout lien avec sa famille d'origine et a le même statut qu'un enfant légitime. De fait, l'adoption plénière est irrévocable et définitive. L'adoption simple, au contraire, ne rompt pas les liens de l'adopté avec sa famille d'origine. L'adoption est donc un bon moyen d'avoir des enfants aujourd'hui, mais c'est aussi une démarche très lourde à réaliser puisqu'elle est soumise à des enquêtes, et que tout le monde ne peut pas avoir ce recours (l'adoption est notamment interdite pour les couples homosexuels.)

Les autres moyens d'avoir des enfants tels que la fécondation in vitro sont souvent les recours utilisés par des couples ayant des difficultés à avoir des enfants ou des femmes seules désirant être mères.

Malgré ces nombreux moyens d'avoir des enfants autorisés en France, ils sont très contrôlés, et certains demeurent interdits (le recours aux mères porteuses est par exemple illégal).



II) Les enfants au XIXème siècle :

Au moyen âge, l'enfant faisait partie d'une famille avec un père, une mère et une fratrie de frères et soeurs qui elle-même faisait partie d'une famille élargie dirigée par des traditions et des valeurs spécifiques donnant un ensemble de codes comportementaux dictant quoi faire pour chacune des situations de la vie. L'enfant n'est pas vraiment reconnu comme tel puisqu'il n'est que rarement désiré. A cette période, c'est le père qui détient l'autorité, et qui décide de tout ce qui concerne les enfants : les jeunes filles étaient mariées tôt à un « bon parti » choisi par le père.

Au XIXème siècle, les enfants travaillent et ne vont pas à l'école. Les usines étant de plus en plus mécanisées, de nombreux postes de travail sont occupés par de la main d'œuvres non qualifiée. Dès l'âge de 8 ou 9 ans, les enfants sont employés à ces travaux qu'aucune machine ne peut exécuter à cette époque. Ils font souvent partie d'équipes d'adultes et ne

sont pas mieux traités. Les patrons encouragent le travail des enfants. Leur habilité et leur petite taille sont bien utiles pour certaines tâches. Et surtout, un adulte effectuant un travail similaire doit être payé trois à quatre fois plus. Bien souvent, comme leurs salaires ne sont pas suffisant pour vivre, les parents eux-mêmes font travailler leurs enfants dans la même usine qu'eux. Jusqu'en 1880, les enfants étaient aussi embauchés dans les mines, puisque leur petite taille et leurs souplesse leurs permettaient d'atteindre des galeries inaccessible pour les adultes. Le travail des enfants dans ces mines était pénible : ils poussaient des wagonnets remplis de charbon, au risque de se faire écraser quand, à bout de force, ils ne pouvaient plus retenir la lourde charge, ils subissaient les mêmes risques que les adultes et vivaient dans des conditions effroyables, parfois dès l'âge de six ans. C'est ainsi qu'à Béthune, en 1861, lors d'un accident dans la mine, sur dix-huit morts, on compta sept enfants dont certains avaient juste neuf ans.

Puis historiquement, nous sommes passés à la famille dite moderne nommée également nucléaire. Durant cette période, certaines valeurs ancestrales s'effritent, tout est remis en question, les lois changent, et la place des enfants aussi. Le vrai tournant se situe dans les années 1760. C'est une véritable campagne qui s'instaure autour de l'enfant, plus spécialement en bas age. A la fin de l'ancien régime, on veut limiter le nombre d'enfant à naître dans la mesure même ou l'on porte un regard nouveau sur eux, ou la famille commence à s'organiser autour d'eux, ou le soucis de l'Education est primordial. Mais les grandes étapes de la vie enfantine ou la répartition des rôles entre le père et la mère ne sont nullement remises en cause. En 1887, Jules Ferry rend l'école gratuite, laïque, et surtout obligatoire de 6 à 13 ans, et le non respect de cette lois peut être passible de peine de prison pour les parents. Parallèlement a cette loi, quelques années plus tôt (en 1841) , le travail des enfants est interdit au moins de 12 ans et il est limité a 8 heures par jours.



III) Naissance de « l'enfant roi » :

Les enfants sont devenus rares et célébrés, dans les pays occidentaux, depuis que le recul de la mortalité, en deux siècles et demi, a fait qu'on a cessé de "les produire en masse".

Aujourd'hui, on a largement éradiqué la mortalité infantile et maternelle. Entre le milieu du XVIIIe siècle et 1995, la mortalité maternelle a été divisée par 96 et la mortalité infantile par 59! Selon les derniers chiffres, on recense en France 9,1 décès liés à la grossesse ou à l'accouchement pour 100 000 mères, et 4,3 décès pour 1 000 enfants nés vivants. Le risque de mort est désormais concentré dans le grand âge. Sa disparition du décor de l'enfance, récente donc au regard de l'Histoire, a totalement bouleversé les relations familiales et la formation de la psychologie individuelle.

Aujourd'hui, les enfants et adolescents ne se contentent plus de recevoir de l'argent de poche ou de choisir eux-mêmes leurs vêtements. Ils sont aussi prescripteurs des achats familiaux et donnent ou imposent leur avis sur les vacances, l'équipement de la maison ou la voiture. 57% des parents européens interrogés affirment que leurs enfants participent au choix de la destination de voyage, 24% au choix de l'automobile. Une influence qui grandit avec l'âge et qui est beaucoup plus marquée chez les familles monoparentales et aisées. Mais 35% seulement des mères françaises consultées, pensent que les enfants ont trop d'influence dans les décisions du foyer.

Le poids des 11-25 ans dans la consommation des familles

s'élèverait à 160 milliards d'euros. Cette crise de l'autorité est alimentée par la publicité, qui pratique l'inversion des rôles. Un des plus beaux exemples pour illustrer cette nouvelle façon de consommer est la publicité : en effet, combien de spot télévisés font intervenir des enfants capricieux.

On constate donc que depuis ces 30 dernières années (à partir du baby boom), les enfants se font de plus en plus présent dans les familles, bien que moins nombreux, et que l'enfant peut obtenir ce qu'il veut de ses parents sans conditions; De plus l'enfant est de plus en plus choyé par ses parents: c'est la naissance de "l'enfant roi".

Conclusion

La famille d'aujourd'hui a donc subi de nombreuses évolutions avant d'être celle que l'on connaît. En effet depuis le milieu du XXème siècle, elle ne cesse d'évoluer, passant de nucléaire à recomposée, de monoparentale à homosexuelle... On peut donc dire qu'aujourd'hui il n'y a plus *un*, mes *des* model familiaux. Elle ne cesse d'évoluer, tant sur le plan de sa composition que dans ses moeurs et dans les lois qui l'encadrent.

En ce qui concerne la place et le rôle de chacun des membres de la famille, on constate là aussi une grande évolution : le père a perdu de son statut de chef de famille, il partage son autorité parentale avec la mère; la femme, elle, s'est de plus en plus affirmée, et possède aujourd'hui les mêmes droits que son mari. Les enfants, eux, ont gagnés en liberté: ils sont aujourd'hui de plus en plus choyés au sein de leurs famille, de plus on constate qu'ils sont écoutés par leurs parents, et peuvent "négocier" certaines choses, règles, droits... Symbole de cette évolution, l'article371-

1 du code civil qui stipule que *les parents doivent associer l'enfant aux décisions qui le concerne selon son âge et le degré de sa maturité.*